

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 3 106 893 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(3222, RUE MARCEAU)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 21 mars 2023, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 23-03.

Nature et effets :

Les propriétaires du lot 3 106 893 du cadastre du Québec (M^{me} Caroline Nadeau et M. Ian Bolduc –3222, rue Marceau), demandent une dérogation mineure afin de construire un abri d'auto de 23,1 m² attenant au garage détaché.

Raisons :

L'article 1.12 du Règlement de zonage n° 1324 – Terminologie nous réfère à l'annexe 1 du Règlement de gestion des permis et des certificats n° 1327 qui précise qu'un abri d'auto doit être annexé uniquement à un bâtiment principal.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 106 893 du cadastre du Québec (M^{me} Caroline Nadeau et M. Ian Bolduc).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 1^{er} jour du mois de mars 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière